

Bordeaux, le 24 décembre 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

Préambule :

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1^{er} juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 24 décembre 2021, la situation épidémiologique se traduit par une circulation virale toujours très forte :

- Pour le département de Charente-Maritime, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, est resté très élevé et s'est établi à **273,2 cas pour 100 000 habitants** ;
- Le taux d'incidence étudié par EPCI montre une situation assez homogène, à l'exception des communautés de communes d'Aunis sud et Aunis Atlantique qui ont des taux de 484 et 386 pour 100 000. La communauté d'agglomération de La Rochelle a un taux d'incidence de 288 cas pour 100 000 habitants et la ville de La Rochelle elle-même 298 cas pour 100 000 habitants.
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en forte hausse avec 47 entrées de patients covid sur la semaine écoulée. À ce jour, 93 hospitalisations de patients atteints de Covid-19 sont en cours dont 16 en réanimation.
7 décès liés à la Covid sont à déplorer sur la semaine écoulée.

- Au 24 décembre 2021, 7 clusters sont en cours d'investigation dans le département dont 4 dans le secteur médico-social,
- Le taux de positivité est de 5,4 %, qualifié de « point d'attention » par Santé Publique France ;

La circulation virale a très fortement augmenté depuis la fin du mois d'octobre dans le département de la Charente-Maritime, avec une incidence particulièrement élevée parmi les jeunes adultes et les enfants.

Une vigilance doit absolument être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires et du niveau d'immunité collective de la région Nouvelle-Aquitaine encore insuffisant pour une protection de la population sans mesures barrières.

Ainsi, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Le Directeur de cabinet,



Olivier SERRE